



Outil Educatif

Education Civique

Et

Education Civique, Juridique et Sociale

La loi ne peut-être respectée que si elle est connue et comprise.

Vous trouverez dans les pages intérieures de ce document un tableau réalisé conjointement entre la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) de la Gendarmerie de la Réunion et l'IUFM de la Réunion (Filière CPE)

Ce tableau doit être accompagné et expliqué, par les éducateurs que nous sommes tous, afin d'être un outil d'autorité et certainement pas autoritaire.

ATTEINTES CONTRE LES PERSONNES

ARTICLES DU LIVRE DE LA LOI	ARTICLES DU CODE PENAL	PEINE DE PRISON (Peine maximum)	AMENDE	EXEMPLES/EXPLICATIONS
Outrage à personne - dépositaire de l'autorité publique - chargée d'une mission de service public et dont les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire	433-5 al 2	6 mois	7500 E	Par paroles, gestes, menaces, écrits ou image vis-à-vis de toute personne chargée d'une mission de service public.
	433-5 al 3	6 mois	7500 E	
Agressions sexuelles Viol (Crime) Circonstances aggravantes - sur un mineur - en réunion - sur une personne vulnérable - commis par un ascendant - commis avec une arme - Réseau Internet	222-2 222-23 222-24	 15 ans 20 ans		Toute atteintes sexuelles avec violences, contrainte, menaces ou surprise Tout acte de pénétrations sexuelles, de quelque nature qu'il soit.
Extorsion (Racket) Extorsion aggravée si accompagnée de violences.	312-1 312-2 à 312-5	7 ans 10 ans à 30 ans	100.000 E 150.000 E	Faire usage de menace, chantage ou violences pour se faire remettre un objet, des valeurs, des fonds.....
Violences - sans I.T.T. - avec I.T.T – 8 Jrs - avec I.T.T.+ 8 Jrs	R.624-1 222-13 222-11	/ 3 ans 3ans	750 E 45.000 E 45.000 E	I.T.T. signifie : Incapacité Totale de Travail. C'est un médecin qui détermine la durée de l'I.T.T.
Provocation d'un mineur à consommer de l'alcool.	227-19	3 ans	75.000 E	Lorsque les faits sont commis à l'intérieur d'un établissement scolaire.
Ivresse publique et manifeste d'un particulier	L3341 du Code de la santé publique		150 E	Interdit de se trouver saoule dans un lieu public.
Conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool.	L.324-1 du Code de la Route	2 ans	4500 E	Concerne également les cyclomoteurs et les motos
Usage de produit stupéfiant	L.3421-1 du Code de la santé publique	1 an	3750 E	Concerne toutes les drogues : zamal, héroïne, cocaïne.....
Cession ou offre de stupéfiants	222-39	5 ans	75.000 E	Donner ou vendre de la drogue à une personne pour sa consommation.

ATTEINTES CONTRE LES BIENS

ARTICLES DU LIVRE DE LA LOI	ARTICLES DU CODE PENAL	PEINE DE PRISON (Peine maximum)	AMENDE	EXEMPLES/EXPLICATIONS
A : Faits simples : Destruction, dégradation détérioration d'un bien ----- B : Faits aggravés : Dommages importants	R.635-1 ----- 322-1 322-3	/ ----- 2 ans 5 ans	1500 E ----- 30.000 E 75.000 E	Briser une vitre, rayer la carrosserie, crever les pneus d'un véhicule, casser des objets appartenant à autrui. ----- Tracer des inscriptions des signes ou des dessins sur les façades et le mobilier urbain. Les actes commis à l'intérieur d'un établissement scolaire sont considérés comme des actes aggravés.
LE TAG EST PUNI DE 3750 EUROS D'AMENDE				
Tentative de vol	121-4,121-5 et 311-13	3 ans	45.000 E	Manifestée par un commencement d'exécution, où n'a été suspendue ou à manqué son effet qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.
Vol simple	311-1 et 311-3	3 ans	45.000 E	Soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui.
Circonstances aggravantes du vol : - avec violences - en réunion - avec effraction - sur une personne vulnérable - avec arme(s)	311-4, 4° 311-4, 1° 311-4, 6° 311-4, 5° 311-8	5 ans 5ans 5 ans 5 ans 20 ans	75.000 E 75.000 E 75.000 E 75.000 E 150.000 E	Même s'il s'agit des violences légères. Vol commis par plusieurs personnes. Casser la vitre, forcer la serrure... Les malades, les handicapés, les mineurs..... C'est un crime, quelle que soit l'arme utilisée
LE VOL DEVIENT UN CRIME : S'il y a réunion de 3 circonstances aggravantes				
Complicité de vol	121-6,121-7 et 311-4	5 ans	75.000 E	Le complice d'un vol sera puni comme l'auteur principal.
Recel de vol	321-1	5 ans	375.000 E	Détenir sciemment un objet provenant d'un vol
LE RECEL EST UNE INFRACTION CONTINUE : elle reste constituée tant que l'individu garde l'objet				